



**Présentation du programme
PHC
(Premières Heures en Chantier)**

Les origines de Premières Heures et Convergence

● Constat à l'origine de Premières Heures

- Les contrats d'insertion classiques sont **inadaptés pour les personnes en situation de très grande exclusion**, essentiellement à la rue ou en CHU, tant sur la durée hebdomadaire du travail (26h/semaine) que sur la durée d'agrément (24 mois)

● Constat à l'origine de Convergence :

- Les **moyens d'accompagnement « classiques »** du chantier d'insertion sont **insuffisants** pour stabiliser de façon durable les personnes en situation de grande exclusion
- Nécessité d'avoir une approche **globale, co-construite et concertée de l'accompagnement** pour accompagner sur tous les champs de difficultés



Le programme PHC (Premières Heures en Chantier)

Pour quel public ?

Le programme Premières Heures en chantier s'adresse aux personnes en situation de grande exclusion, principalement sans abri, très éloignées de l'emploi, qui ne pourraient pas accéder directement aux ACI. Il leur permet de se remobiliser sur leur projet de vie, de reprendre confiance en elles et de se réappropriier les codes du monde du travail.

L'intégration se fait sur la base de la motivation, sans sélection ni prérequis.

Les principes du programme Premières Heures

➤ **Recrutement sans sélection, ni-prérequis**
Pour un public principalement sans abri (rue ou CHU), n'entrant généralement **pas en SIAE**.

➤ **Progressivité et durée modulable, au cas par cas**
Le programme Premières Heures s'adapte aux besoins et capacités de la personne, de 4h à 20h par semaine.

➤ **Premières Heures comme lieu d'accompagnement**
Remobilisation par le travail : pas d'attente de productivité, un suivi social et un accompagnement en interne par un encadrant socio-éducatif.

➤ **Promesse de l'emploi et de l'hébergement**
Mise en œuvre d'un parcours professionnel d'insertion progressif devant permettre d'être recruté à minima en CDDI.

Le Programme Premières Heures est un sas temporaire, progressif et adapté à la personne en amont du chantier

Premières Heures: pour une réinsertion pas à pas ...

- Proposer un **support d'activité adapté** aux capacités des salariés – sans caractère contraignant quant à la contribution productive attendue, et à **caractère valorisant**.



1

Le **maraudeur ou travailleur social « orienteur »** identifie, en échangeant avec la personne, que cette dernière est intéressée et motivée pour bénéficier du dispositif.

2

Découverte du lieu d'activité et **rencontre avec l'éducateur**. Toujours accompagné du maraudeur ou travailleur social « orienteur ». Cela permet de confirmer l'intérêt de la personne pour le dispositif. Prise de repères dans la structure.

3

Remise en activité **très progressive** sur la base d'1/2 journée de travail, accompagné d'un encadrant dans une logique de « faire avec ». En lien dans la mesure du possible avec le maraudeur, travailleur social « orienteur ».

4

Augmentation petit à petit du nombre d'heures hebdomadaires travaillées afin de ne pas mettre le salarié en difficulté. Intégration progressive du salarié Premières Heures à une équipe, sans présence du maraudeur. Adaptation au rythme du salarié.

5

Poursuite du parcours en CDDI – ou hors chantier d'insertion, dès que le salarié est prêt. Le recrutement peut également être proposé par des chantiers partenaires. **La suite de parcours doit se faire sans rupture.**



Contact

Pour toute demande relative à la mise en œuvre du programme PHC (Premières Heures en Chantier)

contact@cvgce.org